



Corbeil-Essonnes, le mardi 27 août 2024

Lettre de rentrée de Monsieur Le Proviseur aux élèves, et aux parents d'élèves du lycée Robert Doisneau

Madame, Monsieur, Chers parents, Chers élèves,

Je tiens à souhaiter une très bonne rentrée et la bienvenue aux nouveaux élèves au lycée polyvalent Robert Doisneau de Corbeil-Essonnes dont j'ai l'honneur d'assurer la direction.

Avec toutes mes équipes (équipe de direction, administrative, éducative, pédagogiques et de service), nous serons mobilisés pour la réussite de votre enfant, et vous pourrez compter sur notre énergie et notre dévouement, car notre objectif, c'est la réussite de vos enfants, nos élèves.

Mais leur réussite est conditionnée au respect de règles essentielles :

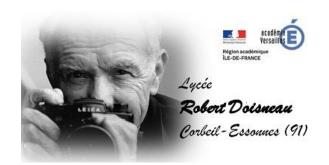
• Le respect :

Le Respect du règlement intérieur, respect des autres (adultes et élèves), et respect de soi. A la rentrée scolaire, je vais réunir les élèves de seconde avec toute l'équipe de direction pour leur expliquer davantage cette notion de respect qui est une valeur forte dans toute société. Je vous invite, ainsi que votre enfant, à lire le règlement intérieur et à le signer. Nous serons toujours disponibles pour répondre à toutes vos questions à ce propos.

Dans ma fonction de Chef d'établissement, je suis chargé de le faire respecter pour le bon fonctionnement de toute la communauté éducative. Respect des personnes et des locaux. Tous les matins et soirs, l'équipe des agents Région, sous l'autorité du Secrétaire Général du lycée, œuvre avec beaucoup de dévouement pour garantir aux élèves et à tous les personnels de l'établissement les meilleures conditions d'hygiène et matérielles de travail. Des dégradations volontaires ou/et actes malveillants peuvent remettre en cause la réussite de tous les élèves, sont donc inacceptables et sévèrement sanctionnés.

Le travail régulier au lycée et à la maison, gage de réussite :

Un travail régulier tous les jours, sans accessoires qui pourraient être source de déconcentration (ordinateur, téléphone portable...). Il y a toujours du travail personnel à faire tous les jours même si le professeur ne le fait pas marquer systématiquement sur le cahier de textes ou agenda. Le soir après le lycée, il faut revoir tous les cours de la journée, les relire, apprendre par cœur les définitions et notions essentielles, refaire tous les exercices vus en cours.





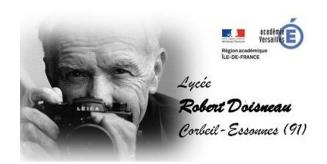
Il faut s'entraîner davantage en faisant d'autres exercices ou recherches documentaires sur d'autres manuels scolaires ou sur internet. Après le début de chaque leçon, il faut faire des fiches de synthèse au fur et à mesure des notions étudiées. A la maison, il faut mettre en place un planning de travail personnel pour optimiser son temps, être organisé, méthodique, rigoureux, ce qui favorise la réussite au lycée et à l'examen terminal. En classe, il faut être concentré et très attentif pour assimiler les nouvelles notions, les méthodes et les conseils donnés par l'enseignant. Pas de temps pour bavarder inutilement, et bien entendu respecter le travail de l'enseignant.

- Le respect du calendrier scolaire: Le calendrier scolaire 2024/2025 est fixé par l'arrêté du 07-12-2022 J.O. N° 284 du 08-12/2022, qui précise que « Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours. » Je tiens donc à vous rappeler que l'assiduité aux enseignements obligatoires prévus à leur emploi du temps est un des devoirs des élèves. Les vacances prises par les parents en dehors des congés scolaires fixés par le calendrier scolaire national ne constituent pas un motif légitime d'absence. En effet, il n'est pas possible d'envisager des vacances « à la carte », qui perturberaient le fonctionnement de la classe et nuiraient à la scolarité. En cas de manquement à l'obligation scolaire d'assiduité, l'élève/étudiant ne pourra reprendre les cours qu'après avoir été reçu avec sa famille par le Proviseur qui lui notifiera une sanction.
- Une tenue correcte et respectueuse d'autrui : Les élèves doivent se présenter au lycée avec une tenue conforme au règlement intérieur, et ce tout le long de l'année, quelles que soient les saisons, les effets de mode en vigueur. Les élèves ne respectant pas ce point du règlement, pourraient être renvoyés chez eux pour changer de tenue et les parents seront prévenus par téléphone.

• Le respect des valeurs de la République :

Extrait du règlement intérieur voté au conseil d'administration du 30 juin 2022 : « Tous les membres de la communauté scolaire s'engagent au respect des principes fondamentaux de laïcité et de neutralité politique, idéologique et religieuse. Le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit (Loi du 15 mars 2004 – Article L.141.5.1). Cette disposition s'applique à toutes les activités placées sous la responsabilité de l'établissement, y compris en dehors de l'enceinte du lycée. »

« En vertu de l'article L. 141-5-1 du Code de l'éducation, qui reprend la loi du 15 mars 2004, le port de telles tenues, qui manifeste ostensiblement en milieu scolaire une appartenance religieuse, ne peut y être toléré. En application de cet article, à l'issue d'un dialogue avec l'élève, si ce dernier refuse d'y renoncer au sein de l'établissement scolaire ou durant les activités scolaires, une procédure disciplinaire devra être engagée. »





Nous devons travailler tous ensemble pour la réussite de vos enfants, de nos élèves, de nos jeunes, avec la même ligne de conduite car nous poursuivons le même objectif : l'avenir de vos enfants.

L'école, le collège, hier, et le lycée aujourd'hui sont des lieux privilégiés pour acquérir les connaissances, les savoirs, les savoir-être pour que chaque jeune, chaque élève puisse se construire, progresser et ainsi s'insérer dans la vie active et réussir leurs ambitions.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, du dévouement de l'ensemble des équipes du lycée polyvalent Robert Doisneau de Corbeil-Essonnes, pour la réussite de votre enfant.

Le Proviseur

Dominique NGUYEN DUC LONG

Proviseur Ordonnateur du GRETA de l'Essonne



89, Avenue Serge Dassault, 91100 Corbeil-Essonnes Tél : 01-60-88-81-51 ; Fax : 01-60-88-46-51